

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTREAL

SOMMAIRE

I Ordo des fideles. — II Solennités de titulaires. — III Prières des Quarante-Heures. — IV Correspondance romaine. — V Aux prières. — VI Au cimetière : La fête des morts. — VII Les noces d'or de la révérende Mère Hamel. — VIII Une dernière messe au couvent. — IX La question des langues aux Etats-Unis. — X Variétés. — XI Consultation.

ORDO DES FIDÈLES

Dimanche, le 4 novembre

Fête du Patronage de la Ste Vierge, *double majeur* ; (du 4e dim. d'oct.) ; mém. 1o de S. Charles, 2o du 22e dim., 3o de l'Oct. de la Toussaint, 4o des Ss Vital et Agricole ; préf. de la Ste Vierge ; dernier Ev. du dim. — Aux Iles vêpres, mém. de l'Oct. de la Toussaint, de S. Charles et du dim.

Diocèse de Joliette : Fête de S. Charles, *double de 1e cl.* ; seule mém. du 22e dim. ; préf. de la Trinité ; dernier Ev. du dim. — Aux Iles vêpres seule mém. du dim.

SOLENNITES DE TITULAIRES

Dimanche, le 11 novembre

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Fête du titulaire de Saint-Martin.

DIOCÈSE D'OTTAWA. — Fête du titulaire de Saint-Martin (Martindale).

DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE. — Solennité du titulaire de Saint-Théodore (Acton).

DIOCÈSE DES TROIS-RIVIÈRES. — Solennité du titulaire de Saint-Théodore (Grand'Anse).

DIOCÈSE DE PEMBROKE. — Fête du titulaire de Saint-Martin (Whitney) ; solennité de celui de Saint-Théodore (Liskeard).

DIOCÈSE DE JOLIETTE. — Solennité du titulaire de Saint-Théodore (Chertsey).
J. S.

Prières des Quarante-Heures

MERCREDI,	31	OCTOBRE	— Pensionnat Saint-Basile.
VENDREDI,	2	NOVEMBRE	— Pens. S.-N. de M. (Outremont).
DIMANCHE,	4	"	— Couv. S.-C. (Sault-au-Récollet).
MARDI	6	"	— Lachute.

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 3 octobre 1906.

LES Romains et surtout les Italiens sont dans l'allégresse, car un décret du Saint-Office vient de retrancher un grand nombre de jours dits de *magro stretto*. Les pays hors d'Italie connaissent peu la rigueur de ce jeûne, qui se rapproche de ceux que l'on pratique en Orient. En Canada, le Vendredi Saint, jour où le jeûne est plus rigoureux que les autres, le laitage est cependant admis même à la collation. Or le maigre strict consiste à ne pas faire usage de beurre, fromage, lait ou laitage, d'œufs et de quelque graisse que ce soit, à moins qu'elle ne provienne d'origine exclusivement végétale comme par exemple le beurre de coco. Par suite de cette prohibition, il faut faire tous les apprêts à l'huile, et seuls les légumes ou le poisson sont permis. Or il y avait une vingtaine au moins de ces jours en Italie et un peu plus à Rome à cause de dévotions particulières. Le Souverain-Pontife, tout en laissant la loi du jeûne et de l'abstinence, enlève dans le plus grand nombre de cas la prohibition de prendre au repas principal des œufs et du laitage sous toutes ses formes. Les seuls jours de maigre strict seront désormais le vendredi des Quatre-Temps de Carême, le Vendredi Saint, les Vigiles de l'Assomption et de Noël. Dans le même décret, il permet, ce qui était jusqu'alors interdit, de se servir à la collation de beurre et d'autres condiments analogues, le jus de viande restant cependant formellement prohibé.

— Quand les journaux libéraux ont annoncé cette concession, ils ont déclaré que l'Eglise se modernisait. Le mot n'est point exact. Ce qui est vrai c'est que les chrétiens d'aujourd'hui ont des santés plus faibles que ceux de jadis, que les besoins de la vie matérielle sont devenus plus intenses, que de nouvelles exigences occasionnées par un surcroît de bien-être matériel se sont faites jour, et qu'en dernière analyse nous ne pouvons plus porter le joug de nos pères. Nous avons du reste de nombreux exemples de ce fléchissement de la discipline devant nos exigences matérielles. Le plus considérable est l'abolition, par voie de coutume car on ne connaît aucun texte de loi précis, du précepte donné à Noé de ne pas manger le sang des

animaux. Ce précepte, en vigueur pendant tout l'Ancien Testament, promulgué par Dieu même, qui avait pour but d'affirmer qu'il était le maître de la vie, a été de nouveau promulgué au premier concile de Jérusalem par les apôtres réunis. Jamais prohibition ne fut plus solennelle ; elle embrassait l'ancienne loi et la nouvelle et devenait loi fondamentale de l'Eglise après avoir été celle du monde entier, car elle avait été donnée à Noé et à tous ses descendants. Or sans qu'on puisse en saisir l'époque précise, il est certain que depuis plus de mille ans cette loi n'existe plus. Aucun concile ne l'a abrogée, aucun décret des papes n'en a dispensé ; mais pratiquement elle est considérée comme non existante et depuis des siècles est complètement tombée dans l'oubli.

— Les communautés pululent à Rome ; il en vient encore de nouvelles, et malgré les barrières que le Souverain-Pontife met à cette sorte d'invasion, elles deviennent tous les jours plus nombreuses. Il en résulte un double inconvénient. Le premier, d'attirer l'attention du gouvernement italien, et comme ces communautés achètent des immeubles, de faire miroiter à ses yeux l'utilité d'une confiscation. Le second est que ces instituts se nuisent, se font mutuellement concurrence, et que si l'accroissement de maisons religieuses continue il y aura bientôt plus de maîtresses que d'élèves.

Le Vicariat a essayé de discipliner la matière par un décret qui rend la condition des religieuses plus sévère que par le passé. Ainsi il est défendu aux Sœurs de fréquenter les écoles du gouvernement sans une permission spéciale. Et cette défense est très sage. Les écoles du gouvernement sont officiellement neutres, mais sous la neutralité se cache la plupart du temps l'incrédulité et la haine de l'Eglise. Or il n'est pas nécessaire qu'une jeune Sœur connaisse à fond telle ou telle branche de la science ; mais ce qui est absolument indispensable, ce qu'elle doit mettre au-dessus de tout, c'est que sa foi ne reçoive aucune atteinte, et que pour obtenir la première elle ne voie pas fléchir la seconde.

Une autre disposition a aussi été prise. Les communautés cloîtrées ne peuvent pourvoir par elles-mêmes aux mille exigences de la vie matérielle de chaque jour, et établir directement avec les marchands les rapports qu'il leur est cependant nécessaire d'avoir. La difficulté a été tournée de deux manières différentes. Généralement, ces com-

munautés cloîtrées ont adopté des tourières, bonnes et simples filles, qui ont un habit religieux, font des vœux et servent de communication avec l'extérieur, leur vœu de pauvreté les protégeant contre les tentations d'accaparement. Les Italiens ont ce qu'on appelle *il fattore*. C'est un homme marié qui s'établit à la porte du monastère, est payé par lui, et est chargé de toutes les commissions. Le *fattore* est donc un personnage important, tout passe par ses mains, et parfois aussi quelque chose s'y arrête. Il est certain que son sort n'est pas à plaindre. Il vit sur le monastère et quelques-uns s'y enrichissent. Or le cardinal vicaire vient de défendre à toutes les religieuses de faire leurs achats par elles-mêmes, et les oblige à se servir de personnes séculières. En principe l'ordonnance ne fait pas un pli ; en pratique de nombreuses demandes de dispense (forme voilée de la réclamation) sont déjà arrivées au Vicariat. Qu'il y ait des abus en cette matière, c'est très possible, et même absolument certain. Mais il y a également ici une question pécuniaire non indifférente. Ces personnes *probes* dont parle le décret devront être payées par la communauté, et en plus elles profiteront, ou au moins peuvent profiter, de ce que l'on appelle l'anse du panier. Si elle ne danse, pour me servir du langage assez usité, que d'une façon modérée, on ne les inquiétera pas. On tolère l'usage, on réprime seulement l'abus. Mais qui payera l'usage : la pauvre communauté.

Cette ordonnance est en tout cas une preuve de la sollicitude du Souverain-Pontife pour une part si importante de son troupeau, les communautés religieuses de femmes. Et si la rigueur de cette ordonnance avait pour résultat de diminuer à Rome le nombre de ces communautés, ce ne serait peut-être pas un mal.

DON ALESSANDRO.

AUX PRIERES

✓ Sœur Saint-Constant, née Marie-Délina Monchamp, des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, décédée à Windsor Mills.

Sœur Léonilla, née Catherine Padden, professe vocale, des Sœurs de la Charité de la Providence, décédée à Olympia, Wash.

AU CIMETIERE

LA FETE DES MORTS

NOUS les catholiques de la ville et de la banlieue sont invités à se rendre au cimetière de Notre-Dame-des-Neiges, le dimanche 4 novembre, à 3 heures de l'après midi, pour y prier avec le clergé en faveur des fidèles trépassés.

Deux courtes allocutions seront prononcées : l'une en français, l'autre en anglais.

Il y aura ensuite le chant du *Libera*.

La cérémonie sera présidée par Mgr l'archevêque de Montréal.

LES NOCES D'OR DE LA REVERENDE MERE HAMEL

A la maison-mère des Sœurs Grises, rue Guy, à Montréal, on célébrait, le mardi 16 octobre, les cinquante ans d'entrée en religion de la très honorée Mère Hamel, supérieure générale.

Ce fut une fête toute simple et toute modeste, d'où le bruit et l'éclat devaient être bannis. Ses échos pourtant, si affaiblis qu'ils soient dans ces pages de la *Semaine*, que nous voulons faire très discrètes, porteront joie et consolation, nous en sommes certain, au cœur de bien des gens. De même qu'on était heureux en effet, et combien ! au sein de la grande famille des vieillards et des orphelins de la rue Guy, de chanter la joie du *Jubilé d'or*, de même on sera heureux, dans toutes les maisons et chez tous les amis et protégés des *Sœurs Grises*, d'entendre parler des noces jubilaires de la très honorée Mère.

C'était justice qu'on fêtât le cinquantenaire de celle qui porte aujourd'hui la si honorable mais lourde succession de

la Vénérable Mère d'Youville ; car, pour parler avec la *can-tate* de circonstance :

Cinquante ans vivre à l'hospice
Et s'y dévouer sans bruit !
Quelle vie est plus propice
A l'âme, ô Christ, qui te suit ?

* * *

Il y a, maintenant, plus de cent cinquante ans que les Sœurs de l'Hôpital-Général de Montréal ont commencé dans notre ville, sous la direction immédiate de la Vénérable Mère d'Youville, leur apostolat de charité. Et chacun sait si cet apostolat a été fécondé par la bénédiction du ciel pendant ce siècle et demi ! Les vocations se sont multipliées, les maisons *filles* ont surgi partout, quelques-unes de ces *succursales* se sont détachées pour se dévouer à des œuvres locales, tandis que d'autres continuent à venir puiser la sève au cœur de la vieille maison-mère. On nous disait que c'est plus de 2,500 religieuses qu'il faut compter aujourd'hui dans le bataillon général des *Sœurs Grises*, et de ce nombre un bon millier, réparties dans cinquante-cinq établissements, dépendent immédiatement de la maison-mère. Or, étant donnés ces chiffres, pendant ces cent cinquante ans, chez les *Sœurs Grises*, combien de malades ont été soignés, combien de pauvres ont été secourus, combien de vieillards ont été accueillis, combien d'orphelins ont été élevés, combien d'enfants-trouvés ont été hospitalisés..... oui, combien ?

Et c'est un tiers de ce temps, c'est cinquante ans sur cent cinquante ans, que la Mère Hamel a passés dans la Communauté des *Sœurs Grises* ! Soit à Saint-Boniface — sous le grand Mgr Taché — soit à Montréal, Mère Hamel a presque toujours occupé des positions très importantes jusqu'à celle qui a mis sur ses épaules, aux dernières élections générales, le manteau de la Vénérable Mère d'Youville. C'est dire en peu de mots

ce que devaient être ces *Noces d'or* pour la communauté, pour les religieuses, pour les pauvres, pour les vieillards, pour les orphelins, pour tous les amis ; c'est dire combien c'est avec raison qu'on chantait en chœur, en ce beau jour du jubilé d'or :

Venez, enfants d'une mère chérie,
Le front rayonnant de bonheur,
Chanter les bienfaits d'une vie,
Dont la vertu fait la splendeur.

* * *

Dès la veille, au soir de la fête de sainte Thérèse — 15 octobre—les déléguées des maisons-sœurs et celles des maisons-filles affluèrent au grand couvent de la rue Guy. Il en venait de partout, notamment, de Québec, de Saint-Hyacinthe, d'Ottawa, de Nicolet et du lointain Saint-Boniface, où, pendant près de trente ans, la Mère Hamel sut, comme « une abeille vigilante », a-t-on chanté encore :

“ Former là-bas sa ruche et prodiguer son miel..... ”

Mgr Racicot, M. le Supérieur de Saint-Sulpice, plusieurs de ces Messieurs, ainsi qu'un grand nombre des membres du clergé séculier et régulier, vinrent présenter leurs hommages cette après-midi ou le lendemain. Des gens du monde et les premières dames de la société vinrent aussi, par exemple, Lady Jetté, la distinguée auteur de la *Vie de la Vénérable Mère d'Youville*, que son Excellence M. le lieutenant-gouverneur Jetté accompagnait.

C'est la veille également que les orphelins de la maison-mère donnèrent, en l'honneur de la supérieure générale, l'une de ces charmantes séances, qu'on sait si bien préparer dans les jardins et les orphelinats.

On lut des vers, on chanta des cantates, on présenta des fleurs. Deux bébés de la crèche vinrent apporter toute une corbeille, où les lys, les roses, les œillets, les immortelles et

surtout les violettes parlaient un langage touchant et significatif.

Chaque catégorie de pauvres ou de protégés des Sœurs Grises fut d'ailleurs admise à défilier devant la Mère générale, et c'était bien, de tous les compliments, le plus éloquent.

Et d'abord, l'une des assistantes générales avait lu une très belle adresse à la vénérée jubilaire, ce qui, paraît-il, chez les Sœurs Grises, ne se fait qu'un jour de noces d'or.

* * *

De toutes les choses délicates qui furent dites, nous avons retenu une fantaisie que, sûrement, nos lecteurs goûteront. Cette piécette s'intitulait « *Les bruits du soir* ». On y rappelait que quand, dans l'ombre du grand couvent, passé minuit, au milieu du silence, la cloche retentit, ce n'est pas pour les petits enfants, qui peuvent, eux, continuer de dormir, dans leurs petits lits blancs ; mais, chantait une voix :

La Sœur grise entend !
A peine, en dormant,
Sa paupière est close !

Et une autre voix poursuivait :

Son petit réveil
La tient en éveil :
Troubler son sommeil
A grand'peine il ose !.....
Tic tac, tic tac, tic tac, tic tac,
Tic tac, tic tac, tic tac, tic tac,
Tic tac, tic tac, tic tac, tic tac,
Tic tac, tic tac, tic tac tac !
Beau petit réveil
De la Mère Hamel,
As-tu ton pareil
Pour sonner deux heures ?
Beau petit réveil
De la Mère Hamel !.....
Tic tac, tic tac, tic tac, tic tac !
Mais, vient le jour
Du Dieu d'amour

Et de la Vierge.
 En main le cierge !
 Chut ! point de bruit !
 C'est Jésus-Christ !
 Chut ! point de bruit !
 Le voici, Lui !
 Chut ! point de bruit !
 Chut ! point de bruit !
 Le grand jour luit !
 Le grand jour luit !
 Il luit !
 Il luit !

* * *

En effet, en attendant le grand jour de l'éternité, celui des *Noces d'or* allait luire ! Au matin du 16 octobre, pas loin de cinquante prêtres se succédèrent aux différents autels de la chapelle de Sainte-Croix. Quelle magnifique couronne de sacrifices et de prières s'offrait ainsi au Dieu tout-puissant, pour la conservation et le bonheur de la Mère Hamel, pour la persévérance et le succès dans le bien de sa communauté.

Dans la soirée, Mgr l'archevêque de Montréal vint apporter lui-même à la très honorée supérieure générale, avec l'hommage de sa présence, un câblagramme, qu'il tenait de Rome. Le Saint-Père Pie X, câblait Son Eminence le cardinal Merry del Val, envoie à l'occasion des *Noces d'or*, la bénédiction apostolique à la vénérée jubilaire et à toute sa communauté.

Pour tout clore, Sa Grandeur présida au salut et donna la bénédiction du Saint-Sacrement.

Et pendant que les fronts s'inclinaient sous le rayonnement de l'ostensoir d'or et que les âmes s'humiliaient si volontiers sous l'action de Jésus bénissant, de bien des cœurs sans doute jaillissait la naïve et pieuse exclamation :

Chut ! point de bruit !
 C'est Jésus-Christ,
 Le grand jour luit !

UNE DERNIERE MESSE AU COUVENT

DASSANT mes vacances à Paris, je suis devenu par hasard, ou mieux par une providence toute spéciale, le chapelain d'un couvent d'Ursulines, aux environs de la ville. Deux fois la semaine, j'allais donner la messe à ces bonnes religieuses.

Depuis longtemps déjà, forcées par des lois injustes, elles avaient quitté leurs habits de professes, pour revêtir ceux qu'on porte dans le siècle. C'était une première peine, une première persécution, une première séparation douloureuse, et qui devait être suivie de tant d'autres. Qui pourra dire la douleur que l'on ressent à quitter ces saintes livrées, avec lesquelles on se sent appartenir à la famille des "appelés" de Dieu, si bien séparé du monde et consacré à tous les dévouements, à tous les travaux, à tous les sacrifices. Le bon religieux les porte avec amour, et quand il doit les quitter, il le fait en pleurant. Mais il est d'autres séparations plus cruelles encore : ceux qui en sont les témoins en ont l'âme brisée, que dire de ceux ou celles qui les subissent ?

Le dimanche, 23 septembre, j'allais donc, de bonne heure, frapper à la grille du jardin. La vieille Sœur tourière arrive tout éplorée : " M. l'abbé, n'entrez pas, je vous prie, les agents du gouvernement sont ici, encore, encore à perquisitionner, et la présence d'un prêtre, même à la chapelle, pourrait les exaspérer davantage ".

Je m'éloignai, dans la rue, un jet de pierre seulement, afin de bien voir ces braves, envoyés de sectaires, et qui vont, dès sept heures du matin, troubler la paix de quelques femmes en prières, de leurs questions inutiles et de leur grossière présence. Je les vis ; mais ils ne valent pas la peine que j'aurais à les décrire, et j'en viens à de plus beaux spectacles.

Madame la supérieure m'attendait à la porte. " M. l'abbé, me dit-elle avec un sanglot que la résignation chrétienne comprimait, c'est la dernière messe que nous entendons dans notre chapelle ". — " Elle sera pour vous, ma Sœur ". — " Merci, M. l'abbé, toutes nous ferons la sainte communion ; c'est la cène de la séparation, les agapes d'un adieu peut-être sans retour ".

Jamais je ne montai à l'autel avec tant d'émotion, jamais je ne célébrai le saint sacrifice avec plus de ferveur.

A la communion, je vis les religieuses, endolories mais résignées, s'approcher de la sainte table où tant de fois le Maître les avait convoquées, pour se nourrir ensemble de la chair qui fait les forts et du sang qui fait germer les vierges. La dernière hostie fut consommée.

Jésus désormais n'était plus, de sa présence corporelle, dans le tabernacle qu'il avait si longtemps habité, où il avait reçu tant d'actes d'adoration, écouté tant de confidences, consolé tant de peines, réconforté aussi plus d'un courage abattu. On eut pu en laisser la porte grande ouverte, comme aux jours de la sainte semaine. Jésus alors quitte nos autels, car c'est l'heure qui rappelle sa mort sur la croix. Aujourd'hui, il les quitte parcequ'on le chasse indignement.

La messe allait finir, quand, par mégarde, je mis le pied sur l'aube ; un bruit sec se fit entendre, et je pensai : c'est le voile du temple qui se déchire, car ici l'impiété a consommé son œuvre.

Quelques instants après, pendant que, dans le silence, on disait à Dieu merci des bienfaits comme des croix, — devant l'autel désormais privé de son Dieu, l'on vit la Révde Mère supérieure s'approcher doucement, et... souffler la lampe du sanctuaire !!

.....
Les religieuses se retirèrent après une dernière prière

qui dut être, sans doute, celle qu'on lisait, bien à propos, à la communion du jour, Ps. 70 :

Domine, memorabor justitiæ tuæ solius, ... Deus, tu docuisti me a juventute meâ...et usque ad senectam et senium, Deus, ne derelinquas me.

Seigneur, ce me souviendra seulement de ta justice ! C'est en toi même Seigneur que dirai ma confiance en tout instant - feras à jamais et ce sera en moi-même.

Que ce petit récit, vrai de toutes pièces, dise à tous ceux de chez nous, qui vivent tout près du tabernacle, de redoubler leurs hommages et leurs adorations au Dieu qu'ici on chasse de ses demeures, et d'ajouter pour ceux et celles que des lois sataniques jettent au sein de la misère, à tout âge de la vie, une prière qui leur obtienne la force aujourd'hui, et demain, la paix et le retour au convent bien aimé.

J.-O. M.

Issy, près Paris, 24 septembre 1906.

LA QUESTION DES LANGUES

AUX ETATS-UNIS

TOUT en reconnaissant l'excellence du but poursuivi par la Fédération américaine des Sociétés catholiques, nos compatriotes des Etats-Unis ont refusé de s'y affilier, et redoutaient même l'action que pourrait exercer cette association contre la conservation des langues nationales.

Les Canadiens-français des Etats-Unis ont dû, par conséquent, être agréablement surpris en lisant l'une des résolutions adoptées à l'unanimité par la Fédération, lors de sa dernière convention annuelle tenue à Buffalo, les derniers jours du mois de juillet.

“ Attendu qu'on a affirmé à plusieurs reprises que l'un des objets de la Fédération américaine des Sociétés catholiques était l'abolition des langues étrangères et la fusion par contrainte des différentes nationalités de notre pays,

il est de notre devoir présentement de faire les déclarations suivantes.

“ *Premièrement.* — Nous reconnaissons entièrement la puissante influence de la langue maternelle pour la préservation de la foi et la formation du caractère.

“ *Deuxièmement.* — Nous reconnaissons le droit des immigrants catholiques et de leurs enfants de recevoir l'instruction religieuse dans la langue qu'ils comprennent le mieux et qu'ils chérissent le plus.

“ *Troisièmement.* — La Fédération américaine des Sociétés catholiques reconnaît de plus l'injustice et l'absurdité de tout effort pour contraindre ces immigrants et leurs descendants à abandonner l'usage de leur langue maternelle, et nous déclarons notre conviction que la solution du problème de fondre en une nation homogène les divers peuples qui ont émigré sur nos rives devrait être laissée au cours naturel du temps, et que toute tentative, toute bonne qu'en soit l'intention, de produire cette fin par la force n'est pas convenable et doit être repoussée.

“ *Finalement,* nous déclarons solennellement qu'en même temps que la Fédération américaine des Sociétés catholiques entretient la ferme espérance d'être l'instrument devant produire une meilleure entente et une union plus étroite parmi les différentes nationalités qui composent la population catholique de ce pays, elle n'entravera jamais leur légitime désir de préserver leur langue maternelle et les nobles et glorieuses traditions de leurs mères-patries.

“ La Fédération américaine des Sociétés catholiques, pleinement convaincue de la justice et de la rectitude de sa position à l'égard de cette question — des langues, — accueille de nouveau et invite cordialement tous les catholiques et les organisations catholiques de notre pays à entrer dans cette Fédération, quelque soit la langue dans laquelle ils prient Dieu. ”

VARIETES

A bonne presse.—Mgr Gibier, évêque de Versailles, écrit les conseils suivants dans sa *Semaine religieuse*.

« Nous disons qu'il ne faut dédaigner ni la prédication, ni les catéchismes, ni les conférences, ni les écoles chrétiennes, ni les patronages, ni aucune des œuvres d'apostolat qui sont aujourd'hui plus nécessaires que jamais. Nous disons qu'il faut multiplier à l'infini les industries du zèle. Mais nous affirmons en même temps que tous nos efforts seront incomplets et impuissants sans le bon journal, qui agit quotidiennement et fortement sur les esprits, sur le milieu familial, sur tous les âges de la vie et sur toutes les conditions sociales. Nous affirmons qu'aux moyens ordinaires d'évangélisation, nous devons *ajouter la bonne presse...* »

« Nous avons perdu trente ans à gémir, à maudire...et à nous abstenir. Et l'homme ennemi, le franc-maçon, le politicien libre-penseur, a travaillé sans nous et contre nous, il a jeté l'ivraie beaucoup plus activement que nous n'avons jeté le bon grain ; là où les méchants ont semé à pleines mains, à peine avons-nous répandu quelques maigres semences ; si bien qu'aujourd'hui la feuille de l'irréligion populaire et de la corruption honteuse circule partout, tandis qu'on ne rencontre presque nulle part la feuille honnête qui instruit, qui touche et qui console. Une pareille situation doit émouvoir les catholiques et les hommes qui, sans avoir la foi, ont cependant conservé la droiture naturelle de la raison. C'est notre droit et c'est notre devoir de les avertir, de les inviter à la réflexion et à l'action ».

✓ **Hypnotisme et spiritisme.** — Voici la conclusion d'une étude que le docteur Laponi, le médecin de Léon XIII et de Pie X, vient de faire paraître.

« L'hypnotisme doit être considéré comme reprehensible et immoral ; il doit donc être interdit sévèrement chaque fois qu'il est pratiqué par amusement ou par curiosité, et sans les précautions nécessaires. Il est quelquefois admissible et praticable dans les tribunaux pour établir certaines vérités de fait et en médecine pour guérir certaines maladies. Même alors il ne peut être légitimement employé qu'à certaines conditions et dans des limites précises. »

« Le spiritisme est toujours dangereux, nuisible, immoral, reprehensible, à condamner et à interdire sévèrement, sans restriction à tous ses degrés, toutes ses formes et toutes ses manifestations possibles ».

L'aveu d'un adversaire. — M. Meunier, député radical-socialiste, fait cet aveu au sujet de la loi de séparation :

« C'est une loi, dit-il, qui a l'abusive prétention de réorganiser les Eglises en France ; c'est une nouvelle constitution civile du clergé. La conception des associations cultuelles est une absurdité. Le pape est maître d'organiser son Eglise comme il l'entend, et le législateur n'a pas le droit de se substituer à lui. C'est nier la séparation complète et l'indépendance de l'Eglise qui étaient les principes fondamentaux de la loi ».

CONSULTATION



QUESTION. — Quelle est la meilleure de ces deux traductions du *Sicut erat* dans le *Gloria Patri* : « Comme il était » ou « Comme elle était » ?

RÉPONSE. — Il n'est pas, dans ce cas, conforme au génie de la langue française, d'employer le pronom « elle ». La grammaire en effet ne permet de remplacer un nom par un pronom que lorsque le premier est déterminé par l'article. Or, ici le

mot « gloire » est indéterminé et pris dans son sens le plus général.

Le pronom « il » peut être employé. L'expression « il était » forme un verbe impersonnel qui signifie « comme cela était ». C'est la traduction la plus répandue, celle qu'on trouve dans la plupart des livres de prières, particulièrement dans le « *Paroissien romain très complet* ». C'est aussi celle qu'on lit dans plusieurs ouvrages publiés par divers Pères bénédictins de Solesmes et de Ligugé : Dom Guéranger (1), Dom Cabrol (2), Dom Froment (3).

On peut aussi omettre le verbe dont l'équivalent offre une difficulté spéciale en français et dire : « Comme au commencement, comme maintenant (*ou* aujourd'hui), et toujours et dans les siècles des siècles » (4). Chacun est libre d'adopter dans ses prières la traduction qu'il préfère (5).

Est-ce à dire que ceux qui enseignent les prières aux enfants à l'aide du catéchisme doivent désormais en corriger le texte ou changer leur enseignement sur ce point ? Non pas. Il y a grand avantage à avoir une formule unique pour des prières communes ; et c'est sans doute pour assurer cette uniformité et en faciliter la récitation en commun et en public que Nos Seigneurs les évêques propagent un texte par le moyen du catéchisme. Pour des raisons d'ordre général et de discipline diocésaine, il est préférable qu'on leur laisse le soin de le changer et qu'on continue d'enseigner la formule du catéchisme.

(1) *Année liturgique*, au début de chaque vol.

(2) *Le livre de la prière antique*.

(3) *Petit office de la Sainte Vierge expliqué et commenté*.

(4) *Le livre de la louange divine*, par Dom Rabory.

(5) C'est aux évêques qu'il appartient, en permettant l'impression d'un livre de prières, de juger de la valeur des prières qu'il contient, surtout des litanies.